



RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École Roy, 55 rue du Rocher, Rivière-du-Loup G5R 1J8
École Joly, 72 rue Joly, Rivière-du-Loup G5R 3H5

*« Le conseil d'établissement prépare et adopte
un rapport annuel contenant un bilan de ses activités
et en transmet une copie à la commission scolaire »*

(Réf. : L. I. P. article 82)



Signature de la présidente

Date de l'adoption par le CÉ

« Nous encourageons les écoles à planifier l'amélioration et à laisser de côté les bonnes intentions au profit d'une attitude d'espoir concret. Comment une école peut-elle planifier son amélioration, puis réaliser cette amélioration ? Quels sont les changements à apporter ? L'activité clé de cette réussite est la collaboration. Le concept clé en est l'espoir. Et l'approche clé est ce que nous appelons le processus de planification pour la réussite de l'école et des élèves. » Hulley, W. et Dier L., 2005.

Extrait de la convention de partenariat 2010-2013 de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Note :

Tel que stipulé aux articles 108, 110.3.2 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique, les articles 57 à 60, 62 à 73, 77.1, 80 à 82 et 93 à 95 s'appliquent également au fonctionnement du conseil d'établissement du centre.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

<i>MOT DE PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT.....</i>	<i>3</i>
<i>PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT.....</i>	<i>4</i>
<i>1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....</i>	<i>6</i>
<i>2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE.....</i>	<i>7</i>
<i>3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE, CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE... </i>	<i>8</i>
<i>4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL.....</i>	<i>9</i>
<i>5. SERVICES ÉDUCATIFS.....</i>	<i>10</i>
<i>6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES.....</i>	<i>11</i>
<i>7. AUTRES.....</i>	<i>12</i>
<i>8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR.....</i>	<i>13</i>
<i>9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS).....</i>	<i>14</i>
<i>10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ.....</i>	<i>15</i>
<i>11. ANNEXES.....</i>	<i>16</i>

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Bonjour à tous

Une autre année bien remplie se termine.

Nos enfants ont encore une fois vécu toute sorte d'activités et de projets malgré la situation sanitaire difficile. Tout le personnel y compris les services de garde a continué de donner le meilleur d'eux même et de faire progresser nos enfants.

Cette fin d'année annonce une pause bien méritée pour tous. Nous nous souhaitons un rétablissement de la situation cet été afin de reprendre en septembre en étant libres de contraintes et en ayant la santé surtout.

Je vous souhaite donc à tous un été rempli de petits moments d'amour et de bonheur. Je vous souhaite du temps de qualité avec les vôtres et du beau soleil pour refaire le plein d'énergie.

Merci encore à toute l'équipe de l'école Roy-Joly d'avoir maintenu le cap pour le bien de nos enfants.

Geneviève Landry, présidente

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Présidente du conseil d'établissement

Geneviève Landry

Directeur

Yannick Beauvais

Directrice adjointe

Audrey Lévesque Roy

Nombre d'élèves

511 élèves

Membres du conseil d'établissement :

Nom des parents :

Cindy Simard, vice-présidente et substitut au comité de parents

Andrée-Anne Landry, trésorière

Catherine Bérubé, secrétaire

Isabelle Caillouette, représentante au comité de parents

Jonathan Rancourt

Nom des enseignants :

Vicky Dumont

Sophie Jalbert

Érica Lévesque

Catherine Bélanger (substitut)

Nom du personnel de soutien :

Aucun

Nom du personnel du service de garde :

Josée Vaillancourt

Nom du professionnel :

Véronique D'Amours

-

Nom des représentants de la communauté :

Aucun

Valeurs du projet éducatif

Les élèves, les parents et les membres du personnel participent, de par leur implication, à la réussite du projet éducatif. De plus, d'autres partenaires tels que l'ÉSRDL, l'ÉMAC, le Centre culturel Berger, l'entreprise Les Tourbières Berger Ltée ainsi que des clubs sportifs s'associent également avec l'école.

L'école Roy Joly se construit autour de valeurs déterminantes : le respect, l'engagement, l'honnêteté et l'entraide. Par nos projets impressionnants et mobilisateurs, nous développons pour nos enfants un projet afin qu'ils deviennent des citoyennes et des citoyens à part entière actifs, en santé, autonomes et responsables. De plus, nous misons sur le partenariat avec les ressources du milieu.

Programmes et projets offerts

Notre projet éducatif vise la persévérance et la réussite scolaire et il repose sur trois piliers : le programme de formation, les services complémentaires et particuliers et l'école un milieu de vie. De cette manière, nous poursuivons notre mission qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier.

Depuis 2015-2016, l'école Roy et Joly se définit comme une école à vocation sportive et musicale. Un programme général est offert à tous les élèves de l'école. De plus, pour nos passionnés de sport ou de musique, une voie sportive et une voie musicale sont offertes aux élèves du 3^e cycle.

Ces nouveaux programmes visent l'encadrement et le développement maximal de l'élève. Ils deviennent une source de motivation vers la réussite scolaire.

Particularités de l'établissement

- ❖ Nos équipes-écoles construisent leurs interventions autour d'éléments structurants, signifiants pour elles et surtout pour les élèves.
- ❖ La dimension entrepreneuriale, l'engagement au respect de l'environnement naturel et construit, l'ouverture sur le monde sont aussi des leviers pour passer des intentions à l'action pour le développement des compétences des élèves.
- ❖ Ensemble, nous développons pour nos enfants un projet de vie pour qu'ils soient des citoyens à part entière, actifs, en santé, autonomes et responsables de leur vie.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(L.I.P. articles 45, 47, 55, 68, 102, 103)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.			
1.1	Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47) ?	<input type="checkbox"/> 1 à 10 <input checked="" type="checkbox"/> 11 à 25 <input type="checkbox"/> 26 à 50 <input type="checkbox"/> 51 à 100 <input type="checkbox"/> 100 et plus	
1.2	L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.2.1	Si non, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.		
1.3	Votre conseil d'établissement est constitué de combien de membres (art. 102) ? (Total:10/14)		
1.3.1	Nombre de représentants des parents.	6	
1.3.2	Nombre de représentants des enseignants.	3	
1.3.3	Nombre de représentants du personnel de soutien.	-	
1.3.4	Nombre de représentants du personnel professionnel.	1	
1.3.5	Nombre de représentants de la communauté.	-	
1.3.6	Nombre de représentants des élèves.	-	
1.4	Avez-vous invité un commissaire à participer aux séances du conseil d'établissement (art. 45) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Des personnes ressources ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
1.4.1	Si oui, le commissaire a participé aux rencontres du conseil d'établissement :		
	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion	<input type="checkbox"/> Jamais
	Commentaires :		
1.5	Avez-vous eu des démissions eu cours d'années (art. 55) ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
	Si oui, précisez le nombre (Nb)	Nb	Ont-ils été remplacés ?
1.5.1	Démissions chez les parents.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.2	Démissions chez les enseignants.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.3	Démissions chez le personnel de soutien.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.4	Démissions chez le personnel professionnel.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.5	Démissions chez les représentants de la communauté.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.5.6	Démissions chez les élèves.	0	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
1.6	Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68) ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
Cochez			
1.6.1	Des parents	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
1.6.2	Du personnel de l'école	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais
1.6.3	Autres précisez :	<input type="checkbox"/> Régulièrement	<input type="checkbox"/> À l'occasion <input type="checkbox"/> Jamais

2. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

(L.I.P. articles 61, 69)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
2.1	Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2	Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année ?	6 (nombre)
2.3	Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil.	19 octobre 2020 23 novembre 2020 15 février 2021 10 mars 2021 10 mai 2021 21 juin 2021
2.4	Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.	
	<input type="checkbox"/> Quorum non atteint	<input type="checkbox"/> Absence de parents
	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	

3. PROJET ÉDUCATIF, PLAN DE RÉUSSITE ET CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(L.I.P. articles 36, 37, 74, 75, 82, 83, 109, 109.1, 209.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
Projet éducatif		
3.1	L'école a un projet éducatif écrit et il a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.2	Le conseil d'établissement a vu à la réalisation du projet éducatif (art. 36, 74). Le conseil d'établissement du centre a vu à la réalisation de ses orientations et objectifs (art. 109).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3	Le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation du projet éducatif. Le conseil d'établissement du centre a procédé à l'évaluation de ses orientations et objectifs (art. 109)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.3.1	Si non, quand est-ce prévu ?	(date)
3.4	Aux fins de 3.1, 3.2 et 3.3, le conseil d'établissement s'est assuré de la participation de personnes intéressées (art.74).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Plan de réussite		
3.5	L'école a un plan de réussite et il a été approuvé par le conseil d'établissement (art. 75, 109.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.6	Le conseil d'établissement a participé à l'évaluation de la réalisation du plan de réussite de l'école (art. 83).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.7	Le conseil d'établissement s'est assuré qu'un document rédigé de manière claire et accessible (sur le site de l'école) a été présenté au personnel de l'école pour :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	a) faire état de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite (art. 83)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Si oui, en collaboration avec le directeur de l'école, veuillez annexer une copie de ce document à votre rapport annuel. Copie annexée ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Un projet de convention de gestion et de réussite éducative a été approuvé. (Art. 209.2)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
3.8	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	
3.9		

N. B. : La Loi sur l'instruction publique (L. R. Q., c. I – 13.3) précise l'implication du conseil d'établissement dans un certain nombre d'aspects touchant l'organisation de l'école. Chacun de ces aspects n'a pas à être repris chaque année. Une fois convenue, l'organisation est maintenue jusqu'à ce qu'un changement soit requis. L'ensemble des points concernés devrait être tenu sur un cycle de quelques années à déterminer dans le plan de travail du conseil d'établissement.

4. DOSSIERS D'ORDRE GÉNÉRAL

(L.I.P. articles 76, 77.1, 78, 79, 110, 110.1, 110.4, 110.5)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
4.1	Le conseil d'établissement a approuvé les règles de conduite des élèves et des mesures de sécurité proposées par le directeur de l'école (art. 76).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	Le conseil d'établissement a été consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement. (art. 79, 110.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	Le conseil d'établissement a été consulté sur les critères de sélection du directeur de l'école (art. 79, 110.5).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	Le conseil d'établissement a donné un ou des avis à la commission scolaire sur des questions ou sujets relatifs à la bonne marche de l'école ou à une meilleure organisation des services dispensés par la commission scolaire (art. 78, 110).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Liste des objets sur lesquels le conseil d'établissement a donné son avis : Nous avons été consultés sur : <ul style="list-style-type: none">❖ Critères de sélection d'une direction d'école❖ Projet d'organisation scolaire 2021-2022 de la Commission scolaire❖ Objectifs et principes de répartition- Budget 2021-2022❖ La fourniture scolaire et les cahiers d'activités❖ Toute activité dérogeant de la plage horaire		
4.5	Le conseil d'établissement a établi , sur la base de la proposition du directeur de l'école et de la politique de la commission scolaire, les principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel didactique ou autres non couverts par le droit à la gratuité scolaire. (Article 77.1, 110.4)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

5. SERVICES ÉDUCATIFS

(L.I.P. articles 77.1, 84, 85, 86, 87, 88, 93.13.4°, 96.13.4°, 96.15, 96.15.4°, 110.2)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
5.1	Le conseil d'établissement a approuvé les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par le directeur de l'école (art. 84, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	Le conseil d'établissement a approuvé la mise en œuvre des quatre programmes des services complémentaires et particuliers prévus au Régime pédagogique (art. 88, 110.2).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.1.1	Commentaires (s'il y a lieu) :	
5.2	Le conseil d'établissement a approuvé les orientations générales en matière d'enrichissement et d'adaptation des programmes (art. 85).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.3	Le conseil d'établissement a approuvé le temps alloué à chaque matière (art. 86).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.4	Le conseil d'établissement a approuvé la liste des fournitures scolaires proposée par le directeur (art. 77.1).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.5	Le conseil d'établissement a été informé, si tel est le cas, des programmes d'études locaux (art. 96.13.4°).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
5.6	Le conseil d'établissement a été informé des critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.7	Le conseil d'établissement a été consulté sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique (art. 96.13.4° et 96.15).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.8	Le conseil d'établissement a été informé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves (art. 96.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.9	Le conseil d'établissement a été informé des règles relatives au classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre (art. 93.13.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a approuvé la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école (art.87).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.10	Le conseil d'établissement a été consulté sur les modalités de communication (bulletin, bilan) ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire des élèves (art. 96.15.4°).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.11	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

6. RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

(L.I.P. articles 66, 93, 94, 95, 96.22, 96.24, 110.4)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
6.1	Le conseil d'établissement a approuvé l'utilisation des locaux (art. 93).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2	Le conseil d'établissement a sollicité ou reçu des dons, legs, subventions ou contributions, il en a surveillé l'administration (art. 94, 110.4).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.2.1	Précisez la nature des dons : Déjeuner pour apprendre Caisse populaire Desjardins Saint-Vincent-de-Paul féminine	
6.3	Le conseil d'établissement a adopté son budget annuel de fonctionnement et a vu à son administration (art. 66).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4	Le conseil d'établissement a adopté le budget annuel de l'école (art. 95, 96.24).	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.4.1	Au cours de l'année scolaire, le conseil d'établissement a été informé de l'évolution de l'administration du budget de l'école effectuée par le directeur.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.5	Le conseil d'établissement a été consulté sur les besoins de l'école relatifs aux biens et services et aux locaux (Art. 96.22)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.6	Commentaires si vous désirez expliquer les éléments de cette section :	

7. AUTRES

(L.I.P. articles 90, 91, 96. 96.1, 110.3)

Indiquez par un (X) l'énoncé approprié.		
7.1	Le conseil d'établissement a organisé des services extrascolaires (art. 90, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.2	Le conseil d'établissement, dans le cadre de l'article 90 de la L. I. P., a conclu un contrat au nom de la commission scolaire, après lui avoir soumis le projet (art. 91, 110.3).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3	Le conseil d'établissement a formé un organisme de participation des parents (art. 96, 96.1).	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
7.3.1	Si oui, décrivez les activités principales réalisées par cet organisme :	
	Le conseil d'établissement n'a pas formé d'organisme de participation de parents en raison de la Covid-19.	

8. PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

8.1	Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.) ? Précisez :
	<ul style="list-style-type: none">❖ Projet éducatif en lien avec le PEVR de la commission scolaire.❖ Reprise du dossier « Aménagement des cours d'école de Roy et Joly »❖ Bonification des programmes de Voie musicale et Voie sportive

9. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS...)

9.1	Commentaires :
	<p>Tout au long de l'année, nos enfants ont eu la chance d'évoluer dans un milieu où les différents intervenants se sont beaucoup impliqués afin de leur faire vivre des expériences académiques stimulantes qui leur ont permis de s'épanouir, se développer mais surtout d'intéresser les enfants à leur école. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ces accomplissements et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le directeur et la directrice adjointe ;• Les professeurs et les membres du personnel ;• Le personnel du service de garde ;• Les bénévoles ;• Les parents ;• Les membres du conseil d'établissement ;• Les différents organismes nous ayant soutenu dans nos activités et nos projets soit par l'entremise de dons, soit par leur implication.

10. MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ

10.1	Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents et la communauté, de ses services et rend compte de leur qualité. Il informe également de son projet éducatif et de l'évaluation de la réalisation du plan de réussite. (Art. 83, 110.3.1) Expliquez comment.
	<ul style="list-style-type: none">❖ Lors de l'Assemblée générale, présentation des réalisations et des projets à venir en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite.

11. ANNEXES